

Plusieurs associations de défense des poumons verts urbains se structurent dans le canton

# Unité pour la sauvegarde des arbres

ACHILLE KARANGWA

**Vaud** ► A mesure que le visage des communes est transformé par de nouvelles constructions censées répondre au défi démographique, se multiplient également les oppositions à ces projets au nom de la préservation des espaces verts. Un nouveau réseau au nom provisoire d'Arbres vivants veut fédérer le savoir-faire de diverses associations locales dans cette quête d'une urbanisation qui ne sacrifie pas la nature sur l'autel de la densification. Nous avons rencontré l'un de leurs fers de lance.

## En faveur d'une autre urbanisation

Fortement mobilisée pour cet objectif du côté de Pully, l'association Pour un urbanisme harmonieux et imaginaire (PUHI) souhaite «favoriser la naissance d'une plateforme qui pourra fournir des outils et aider toute personne engagée dans la défense de la nature en ville», nous explique l'une de ses cofondatrices, Latifeh Hadji. C'est que PUHI a une expérience militante précieuse à transmettre, défend la circassienne, par ailleurs diplômée en sciences de l'environnement. Le collectif a contribué, en sus des oppositions juridiques de particuliers, à alerter l'opinion sur le destin d'une soixantaine d'arbres anciens voués à l'abattage dans les hauts de la commune.

Une décision de justice devrait décider cette année du futur du projet immobilier controversé de 36 logements prévu au sein des 10 000 m<sup>2</sup> du parc du Castelet. Pour PUHI, «il ne s'agit pas de s'opposer à toute forme d'urbanisation, mais de rappeler aux promoteurs qu'ils ont également une responsabilité dans la préservation du vivant», précise Grégoire Chollet, membre de l'association. Leur *modus operandi*, consistant



Des membres de l'association PUHI vivent à proximité du parc du Castelet, dont ils et elles entendent protéger la biodiversité. PUHI

à cumuler oppositions judiciaires, mobilisation des riverains, lancement de pétitions à succès et sensibilisation à l'aide d'événements publics avec des experts reconnus – ou encore tout simplement à contacter les architectes et promoteurs – fait mouche.

## Le destin d'un pin en sursis

Cette fois, il semblerait que le dépôt, jeudi dernier, d'une pétition munie de 357 signatures récoltées en une semaine en faveur de la préservation d'un

pin de 30 mètres au chemin des Prouges ait porté ses fruits. Leurs manœuvres ont reporté sa coupe qui aurait dû intervenir au début du mois pour laisser place à quatre cases de stationnement dans le cadre d'un nouveau projet immobilier.

Contacté, le gestionnaire de l'immeuble et ancien édile libéral-radical de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) de Pully, Nicolas Leuba, explique au *Courrier* que «suite aux discussions avec PUHI, dont les motivations ne me laissent pas insensible, j'ai

**«Il est important pour nous qui sommes néophytes de joindre nos énergies»**

Rosa-Maria Gomez Freymond

fait mener une expertise de la santé de l'arbre et me suis également engagé, comme mesure compensatoire, à planter ailleurs un sujet adulte similaire». Néanmoins, il affirme «ne pas avoir aimé la manière de fonctionner de PUHI: je rappelle que j'ai un permis de construire désormais en force et qui n'a pas dû affronter de recours».

## Evolution des consciences

Son successeur à la DUE, Lucas Girardet, admet volontiers «que les consciences concernant la

place de la nature en ville évoluent rapidement et les oppositions aux abattages tendent à se généraliser». Le municipal vert précise que «Pully se densifie rapidement alors que c'était un réseau de villas. A la faveur de cette transformation, les parties arborisées peuvent être condamnées». Selon lui, l'évolution des consciences écologiques entre en dissonance avec la vétusté d'un cadre réglementaire qui oblige les exécutifs à accepter que des projets aillent de l'avant. «En attendant de réviser notre Plan directeur communal et son règlement, nous sommes désormais attentifs à ce que la police des constructions soit exigeante en amont des mises à l'enquête», assure Lucas Girardet.

## Réseau amené à s'étendre

Afin d'accompagner cette évolution des consciences et accélérer des adaptations réglementaires jugées trop lentes, PUHI s'est réuni au début du mois avec ses homologues d'autres communes telles que l'Association pour la sauvegarde des Grands Prés à Montreux, Mont-Avenir au Mont-sur-Lausanne (notre édition du 25 janvier), la revue d'écologie politique *Antipolis* ou encore Les Amis de Corsy. Arbres-en-Lavaux, qui devrait naître en avril à Bourg-en-Lavaux les a rejoints, nous indique le conseiller communal vert Gilles Dana.

Pour la présidente des Amis de Corsy, Rosa-Maria Gomez Freymond, qui se bat pour la préservation d'un tilleul face à un projet immobilier au cœur de ce hameau de Lutry, «il est important pour nous qui sommes néophytes de joindre nos énergies et connaissances afin d'être plus forts dans notre défense du peu de nature qu'il reste dans nos localités». Ce nouveau réseau appelé Arbres vivants devrait se réunir chaque mois à compter du 2 mars prochain et ambitionne de rallier à lui d'autres collectifs. I

## Cri d'alarme des médecins valaisans

**Manque de personnel** ► Les médecins regroupés dans la Société médicale du Valais (SMVS) s'inquiètent de la pénurie touchant le personnel soignant et le corps médical et paramédical. Ils ont lancé une pétition réclamant des mesures de la part du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Le texte, lancé samedi et révélé lundi par *Le Nouvel-Liste*, est intitulé «pour des soins médicaux ambulatoires de qualité pour tous». Il a déjà récolté plus de 700 signatures en deux jours et constitue un appel pour une approche plus globale et concertée de la santé, dans un contexte actuellement «très hospitalo-centré» partout en Suisse, a déclaré la présidente de la SMVS Monique Lehky Hagen.

**Le texte réclame** notamment la réduction des «régulations inutiles et dangereuses», la garantie de «collaborations constructives» entre tous les acteurs, l'arrêt du numerus clausus dans la formation des médecins, une meilleure numérisation pour les professionnels de santé, une amélioration de la prévention et un meilleur soutien aux projets innovants. Les médecins demandent en outre aux autorités cantonales d'exiger des autorisations de pratiques exceptionnelles au niveau fédéral en cas de pénurie avérée, aussi pour les médecins-spécialistes.

Ils veulent également une réforme pour permettre aux médecins valaisans de travailler moins de 50 heures par semaine ou à temps partiel ainsi que des «adaptations tarifaires» pour faire face au renchérissement et des mesures pour assurer la relève ambulatoire dans le canton. Parmi les problèmes figure le vieillissement du corps médical, avec un grand nombre de médecins âgés entre 50 et 65 ans qui «travaillent à plus de 100%», une situation qui ne saurait tenir à la longue, estime M<sup>me</sup> Lehky Hagen.

La SMVS parle d'une «dégradation critique de la prise en charge des patient-es, avec des cabinets surchargés, des délais d'attente croissants pour les patients et la fermeture de salles d'opération. «Un changement de culture s'impose», écrit l'organisation, qui demande aux politiques d'avoir une approche «plus souple» des sujets de santé. La pétition est soutenue par différentes organisations comme pharmavalais, l'Association romande des assistantes médicales ou des sections régionales regroupant des infirmiers et des physiothérapeutes ainsi que les psychologues valaisans. Des signaux alarmants étaient déjà venus du Valais précédemment. Le mois dernier, le site de Martigny avait annoncé la fermeture temporaire de ses urgences durant la nuit, par manque de personnel. **ATS**

## Deux blessés graves à la suite d'une rixe

**Lausanne** ► Une bagarre à éclaté dimanche vers 6h devant un établissement de Saint-François à Lausanne. Arrivée sur place, la police a découvert deux personnes grièvement blessées à l'arme blanche. Les victimes, un Suisse de 26 ans et un Portugais de 27 ans ont été hospitalisés. L'auteur présumé a été interpellé et prévenu de tentative de meurtre. Tôt dimanche matin, la Centrale vaudoise police a été informée qu'une bagarre impliquant un grand nombre de personnes avait lieu dans le secteur de la place St-François. Plusieurs patrouilles ont été dépêchées sur place, a indiqué hier la police de Lausanne dans un communiqué. Arrivés rapidement sur les lieux, les policiers ont constaté que deux personnes avaient été grièvement blessées à l'arme blanche et leur ont prodigué les premiers secours. **ATS**

## Recherche d'un accord sur la péréquation financière

**Transfert de Moutier** ► La phase de mise en consultation du concordat intercantonal sur le transfert de Moutier (BE) dans le canton du Jura prend du retard. Initialement prévue en janvier 2023, cette étape sera reportée de quelques mois en raison de divergences sur la péréquation financière. Les gouvernements bernois et jurassien ont demandé à l'Office fédéral de la justice (OFJ) d'intervenir comme médiateur dans le cadre des négociations sur le transfert de la cité prévôtoise. Ils ont fait usage de cette possibilité pour trouver un accord sur la question de la péréquation financière (RPT).

L'OFJ a affirmé hier que la rédaction du concordat intercantonal sur les modalités du transfert de Moutier est «presque finalisée». Mais les exécutifs ont toujours une divergence sur la

problématique des montants liés à la péréquation financière. Il s'agit du montant que Berne devra verser au canton du Jura avec le départ de Moutier. A ce stade, aucun montant n'a officiellement été articulé. La RPT vise à niveler les disparités financières cantonales. Le Jura et Berne sont les deux des cantons bénéficiaires de ce système.

«Si un réaménagement de certaines étapes internes doit de ce fait être opéré, le transfert de la Ville de Moutier demeure toujours prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026», écrit l'OFJ. Le calendrier initial permet de prendre en compte cette étape supplémentaire de la médiation fédérale dans la question de la RPT.

Le concordat porte sur la modification territoriale et sur d'autres modalités du transfert en vue d'assurer la continuité du service public. **ATS**